



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

mercredi 12 avril 2023

Accessibilité numérique en lecture publique : 4ème édition (2023)

La Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC, Service du livre et de la lecture) publie les résultats de la quatrième édition du Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique.

La quatrième édition du Baromètre de l'accessibilité en lecture publique (2023), dont la réalisation a de nouveau été confiée à Com'Access et Oceane consulting, a été reconduite en lien avec la Fulbi (Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information & documentation) pour le 2e volet, avec l'association RéseauCarel pour le 3e volet, avec la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information ainsi que l'Association Valentin Haüy (AVH) pour son expertise sur les questions d'accès au livre et à l'information des publics empêchés de lire du fait d'un handicap.

Le baromètre comporte trois volets :

- l'accessibilité des sites web et portails de bibliothèques (parties quantitative et qualitative) ;
- l'accessibilité des catalogues en ligne (OPAC) ;
- l'accessibilité des plateformes de ressources numériques.

Chacun des trois volets a fait l'objet d'une sélection de sites et de plateformes, ainsi que de protocoles spécifiques, validés par le comité de pilotage. L'évaluation de l'accessibilité des contenus (livres numériques, ressources...) ne fait pas partie du périmètre de cette étude.

Une plaquette "[Accessibilité numérique en lecture publique](#)" permet de prendre connaissance des principaux résultats de cette 4e édition du baromètre, ainsi que quelques recommandations.